

WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS

LA DÉMARCHE QUALIOPi AU CENTRE HUBERTINE AUCLERT

Aude REDOLFI, responsable de la formation au Centre Hubertine Auclert

Lucie Gil, formatrice au Centre Hubertine Auclert

Lucile NICOSIA, coordinatrice de formation à la Fédération Ile-de-France du
Mouvement Français pour le planning Familial

Ramatoulaye Diop, chargée de l'accompagnement des associations et des
syndicats au Centre Hubertine Auclert

Centre Hubertine Auclert

12 NOVEMBRE 2024



Les points techniques ZOOM

- Coupez le son de votre micro
- Allumez vos caméras, si vous le souhaitez !
- Renommez-vous avec votre prénom et le nom de votre association
- Posez vos questions dans le tchat à "tout le monde"

À la fin de la réunion, vous pourrez poser vos questions à l'oral.

A noter : La réunion est enregistrée. Un replay sera transmis **aux associations membres** du Centre Hubertine Auclert.
Vous recevrez tous·tes le support de présentation.

WEBINAIRE CERTIFICATION QUALIOP1
12 NOVEMBRE 2024

Le Centre Hubertine Auclert

Organisme associé de la Région Île-de-France, créé en 2009 à l'initiative du Conseil régional d'Île-de-France et des acteurs et actrices de l'égalité

- Le Centre Hubertine Auclert regroupe à ce jour **300 membres**, dont 151 associations, 129 collectivités locales et institutions et 20 syndicats.
- **Objectif** : Accompagner toute personne et toute structure dans son projet en faveur de l'égalité femmes-hommes à travers la production d'une expertise, la création d'outils et la mise en réseau

Nos rapports d'activité

WEBINAIRE CERTIFICATION QUALIOP1

12 NOVEMBRE 2024



Concernant l'accompagnement spécifique à destination des associations

- Des conseils et ressources pour le montage de projets dont le montage des demandes de subventions pour les associations. Un accompagnement plus approfondi dans le cadre de l'AMI ([appel à manifestation d'intérêt 2024](#))
- Des cycles de formations notamment pour renforcer le développement associatif et/ou intégrer les enjeux relatifs à l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans les pratiques de son association
- Des outils pour les professionnels tels que l'annuaire des personnes référentes égalité, l'annuaire des Fondations, etc.
- Des cadres d'échanges collectifs inter-membres (échanges de pratiques, webinaires..)

WEBINAIRE CERTIFICATION QUALIOP1
12 NOVEMBRE 2024

Au programme aujourd'hui

- Comprendre ce qu'est Qualiopi
- Mieux identifier les différents audits et critères qualité
- Partager l'expérience Qualiopi du CHA et du Planning Familial
- Connaitre et mobiliser son opérateur de compétences (OPCO)

WEBINAIRE CERTIFICATION QUALIOPi
12 NOVEMBRE 2024

Et vous ?

Tour d'écran :

Présentez-vous brièvement :

- Quelle est l'activité de votre association?
- Faites-vous déjà de la formation à destination des professionnel·le·s ?
- Etes-vous déjà certifié Qualiopi ?
- Quelles sont vos attentes pour le webinaire du jour ?

Petit bonus : si vous avez comme nous prévu une boisson pour le webinaire, vous pouvez en profiter pour nous montrer votre tasse préférée !



WEBINAIRE CERTIFICATION QUALIOPi

12 NOVEMBRE 2024

Les associations présentes

- LOBA
- Mason des femmes Elbeuf (76)
- HandsAway
- Planning familiale de Lozère (48)
- Femmes pour Dire, Femmes pour Agir (FDFA)
- Association Alice Milliat
- Dans le Genre Égales
- La Puce à l'oreille (coopérative)
- Ysos Van-Plurielles (61)
- Equipop
- AdN (34)
- Moulin du Pont Rû
- Arbre fromager (Guyane)
- Groupe SOS solidarité
- Les Bourdonneuses (CIE)

WEBINAIRE CERTIFICATION QUALIOPI

12 NOVEMBRE 2024

— COMPRENDRE QUALIOPI



 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre de la
catégorie d'action suivante :
ACTION DE FORMATION

WEBINAIRE CERTIFICATION QUALIOPI

12 NOVEMBRE 2024



Vous pouvez envisager une certification Qualiopi si :

- ▶ Votre structure a [déclaré une activité de formation](#) auprès de la DRIEETS Ile-de-France
- ▶ Votre structure a obtenu son Numéro de Déclaration d'Activité
- ▶ Votre structure a réalisé au moins une action de formation avant l'audit initial

Conseils avant de vous lancer :

- *Prévoir des moyens humains dédiés à l'activité de formation*
- *Ne pas hésiter à suivre une formation de formateur / formatrice pour vous approprier le vocabulaire de la formation professionnelle et les spécificités de l'ingénierie pédagogique pour adulte*

- ▶ Cette certification a pour objectif d'**attester la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires d'actions de développement des compétences**, qu'il s'agisse d'actions de formation, de bilans de compétences, d'actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience ou les actions de formation par apprentissage.
- ▶ Elle est délivrée par des [organismes certificateurs ou instances de labellisation](#)
- ▶ Sur la base d'un [référentiel officiel](#) (actuellement V9 du 8 janvier 2024)
 - 7 critères
 - 32 indicateurs

CERTIFICATION QUALIOPPI
Webinaire



-
- ▶ Un fil rouge : **la traçabilité** et **le systématisme** (la différence avec Datadock : sortir du déclaratif)

Conseils :

- *Formaliser votre process de formation dans un document reprenant les différentes étapes (en amont, pendant et après une session de formation) et les éléments de preuve attachés*
- *Mettre en place des documents types et de tableaux de suivi de l'activité de formation (en cas de volume important, il pourra être utile d'investir dans un logiciel de gestion de formation)*



CERTIFICATION QUALIOPPI
Webinaire

NOTRE EXPERIENCE QUALIOPI



 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la
catégorie d'action suivante :
ACTION DE FORMATION

CERTIFICATION QUALIOPI
Webinaire

Les différents audits

Certification

- Audit initial : tous les indicateurs sont audités.

+ 14 à
22 mois

- Audit de surveillance : certains indicateurs seulement sont audités.

+ 30 à
36 mois

- Audit de renouvellement : tous les indicateurs sont à nouveau audités.

CERTIFICATION QUALIOP1
Webinaire

Concrètement ?

- ▶ Sur une journée ou ½ journée
- ▶ Deux ou trois sessions de formations choisies au hasard
- ▶ Deux stagiaires par session
- ▶ L'intégralité du parcours des stagiaires doit être montré (du premier au dernier contact)

Conseils :

- *Etudier bien la nouvelle version du référentiel*
- *Faire un audit blanc comme « entraînement »*
- *Être plusieurs lors de l'audit*

A l'issue de l'audit, l'auditeur ou l'auditrice peut prononcer :

- ▶ Des non-conformités mineures : 8 jours pour envoyer un plan d'action puis délai de 6 mois pour lever la non-conformité
- ▶ Des non-conformités majeures : 8 jours pour envoyer un plan d'action puis délai de 3 mois pour lever la non-conformité, suivi d'un audit de surveillance



1. Les conditions d'information du public

Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus (*indicateurs 1 à 3*)

- ▶ Les objectifs des formations
- ▶ Les pré-requis éventuels
- ▶ Les modalités d'évaluation et les moyens mobilisés
- ▶ L'inclusion des personnes en situation de handicap
- ▶ Les modalités d'annulation
- ▶ La « performance » des formations (taux de satisfaction, communication sur l'atteinte des objectifs...)

CERTIFICATION QUALIOPPI
Webinaire

► Extrait du guide de lecture Qualiopi

CERTIFICATION QUALIOPi
Webinaire

CRITÈRE I : Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus



**INDICATEUR COMMUN
D'APPRECIATION**

Le prestataire diffuse une information accessible au public, détaillée et vérifiable sur les prestations proposées : prérequis, objectifs, durée, modalités et délais d'accès, tarifs, contacts, méthodes mobilisées et modalités d'évaluation, accessibilité aux personnes handicapées.

EXEMPLES DE PREUVES

Tous supports et outils d'information (plaquette, réseaux sociaux, sites internet, supports de publicité, salons, supports de contractualisation, conditions générales de vente).

Pour les PSH, tous supports de présentation de la politique d'accessibilité, conditions d'accès.

Exemples de preuves pour les CBC : tout support rappelant le cadre légal et réglementaire du bilan de compétences, ses objectifs, son financement.

NB : L'information est diffusée en amont de la contractualisation, quel que soit le moyen (site internet, proposition commerciale, plaquette, diffusion partielle sur un site puis complétée via une proposition...).

NIVEAU ATTENDU

Donner une information accessible, exhaustive sur la prestation, c'est-à-dire sur son contenu et sur l'intégralité des items mentionnés. Cette information doit être à jour.

NON-CONFORMITÉ

Dans l'échantillon audité, une non-conformité mineure est caractérisée par une information partiellement accessible ou par l'absence ponctuelle et non répétitive de certains items dans la communication.

OBLIGATIONS SPÉCIFIQUES

VAE : les contraintes et exigences de la démarche sont clairement formalisées et communiquées, notamment les modalités d'instruction et de faisabilité (c'est-à-dire le processus à suivre pour effectuer la demande d'éligibilité). Concernant les diplômes de l'Education nationale, les modalités de l'étude personnalisée (partie intégrante de la recevabilité) sont communiquées.

CBC : les prérequis n'ont pas à être mentionnés.

Pour les formations certifiantes : l'information mentionne le libellé exact de la certification, le code RNCP/RS, le nom du certificateur et la date d'enregistrement de la certification.

Sous-traitance

Lorsque la prestation échantillonnée est une prestation pour laquelle l'organisme intervient en sous-traitance : l'indicateur n'est pas applicable car l'information doit être réalisée par le donneur d'ordres.

2. L'identification précise des objectifs

L'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires lors de la conception des prestations
(indicateurs 4 à 8)

- ▶ Echanges formalisés en amont avec les commanditaires
- ▶ Utilisation de scénarios pédagogiques détaillés
- ▶ Contenus des éventuels PowerPoints
- ▶ Relevé des attentes

3. L'adaptation aux publics bénéficiaires

L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre (*indicateurs 9 à 16*)

- ▶ Formalisation des conventions de formation et des convocations
- ▶ Formalisation d'un règlement intérieur des formations
- ▶ Suivi des conditions d'annulation
- ▶ Mise à jour des scénarios pédagogiques

4. L'adéquation des moyens

L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre (*indicateurs 17 à 20*)

- ▶ DUERP – Document unique d'évaluation des risques professionnels
- ▶ L'état des locaux et l'équipement des salles
- ▶ Organigramme de la structure
- ▶ Les sous-traitant·es
- ▶ Référent·e handicap
- ▶ Fiche de poste et CV à jour de chaque formatrice / formateur
- ▶ Envoi des ressources de formations aux stagiaires en aval

CERTIFICATION QUALIOP1
Webinaire

5. La qualification et le développement des compétences

La qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations (*indicateurs 21 et 22*)

Le choix des prestataires :

- ▶ Cahiers des charges intégrant les critères
- ▶ Objectivation des sélections des prestataires
- ▶ Entretiens et évaluations en amont et en aval
- ▶ Les prestataires doivent répondre aux critères Qualiopi

CERTIFICATION QUALIOPi
Webinaire

5. La qualification et le développement des compétences

La qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations (*indicateurs 21 et 22*)

En interne :

- ▶ Recrutement
- ▶ Parcours d'intégration des nouvelles formatrices et nouveaux formateurs
- ▶ Formations et développement des compétences
- ▶ Projection sur les missions de formation

CERTIFICATION QUALIOP1
Webinaire

6. L'inscription dans l'environnement professionnel

L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel (*indicateurs 23 à 29*)

- ▶ Veille sur la formation (et ce qui en est fait)
- ▶ Référent·e Handicap formé·e
- ▶ Prestataires accompagnés sur les enjeux Handicap
- ▶ Contrôles des critères (notamment 4) pour les prestataires

CERTIFICATION QUALIOPPI
Webinaire

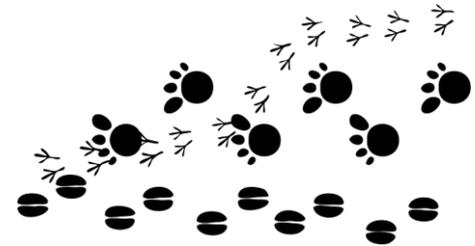
7. Le recueil et la prise en compte des appréciations

Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées (*indicateurs 30 à 32*)

- ▶ Echanges en aval avec les commanditaires
- ▶ Echanges entre formatrices et formateurs
- ▶ Evaluer l'appréciation du financeur (OPCO)
- ▶ Ouvrir droit à réclamation
- ▶ Ce que l'on fait des questionnaires d'évaluation

Points d'attention une fois la certification obtenue

- ▶ Prendre connaissance des règles d'utilisation du logo Qualiopi
- ▶ Anticiper, plusieurs mois à l'avance, les audits de surveillance et de renouvellement
- ▶ Veiller aux évolutions éventuelles du référentiel entre les audits
- ▶ Prendre l'habitude de garder des traces de toutes vos actions en lien avec la formation



▶ 7 critères

1. Les **conditions d'information du public** sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus.
2. L'**identification précise des objectifs des prestations** proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires, lors de la conception des prestations.
3. L'**adaptation aux publics bénéficiaires** des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre.
4. L'**adéquation des moyens** pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre.
5. La **qualification et développement des connaissances et compétences** des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations,
6. L'inscription et investissement du prestataire dans son **environnement professionnel**.
7. Le **recueil et prise en compte des appréciations** et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.

Retour d'expérience de la Fédération Ile-de-France du Mouvement Français pour le planning Familial

- **Le rôle de l'organisme de formation (OF)** en Île-de-France et les spécificités de leur offre.
- Zoom sur **le catalogue de formation de OF.**
- Informations sur leur **organisme de certification.**
- D'autres **conseils aux associations** (points de vigilances et des éléments de non-conformité)



CERTIFICATION QUALIOPFI
Webinaire



TOUR CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LES OPÉRATEUR DE COMPÉTENCES

FOCUS OPCO

12 NOVEMBRE 2024



Pourquoi un zoom sur les OPCO ?

- **Pour les associations certifiées** : Facilite la diffusion de vos formations, car elles peuvent être remboursées par les OPCO des commanditaires
- **Pour les employeurs (associations ou commanditaires)** : La certification permet de bénéficier de formations remboursées par les OPCO

Financement des formations : le Centre Hubertine Auclert est un organisme certifié par Qualiopi pour ses actions de formation. À ce titre, vous pouvez bénéficier d'une prise en charge des frais de formation par vos organismes collecteurs (OPCO).

CERTIFICATION QUALIOPi
Webinaire

1. Qu'est-ce que L'OPCO ?

- ▶ L'OPCO est l'acronyme de opérateur de compétences
- ▶ 11 OPCO selon les branches professionnelles.
- ▶ Les opérateurs de compétences ont pour **missions de financer l'apprentissage, d'aider les branches à construire les certifications professionnelles (type VAE)** et d'accompagner les PME (moins de 50 salarié.e.s) pour définir leurs **besoins en formation.**
- ▶ Les OPCO, vous rembourse aussi vos formations certifiées Qualiopi. Jusqu'à 100% du prix de la formation.

2. Les mission d'un opérateur de compétences?

- Assurer le financement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation
- Apporter un appui technique aux branches professionnelles :
 - 1- Etablir la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC)
 - 2- Déterminer les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage et des contrats de professionnalisation ;
 - 3- les accompagner dans leur mission de certification (VAE)
- Assurer un service de proximité au bénéfice notamment des très petites, petites et moyennes structures, permettant d'améliorer l'accès à l'information à la formation professionnelle.
- Accompagner les structures dans la définition de leur besoin en matière de formation professionnelle.

3. La liste des onze OPCO

- **AFDAS** => *secteurs de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, des télécommunications, du sport, du tourisme, des loisirs et du divertissement*
- **ATLAS**
- **OCAPIAT**
- **Uniformation** => *le champ de la cohésion sociale : champ social, services aux personnes, insertion, sport, enseignement et formation. Les sociétés, associations, coopératives, organismes sociaux, fondations, organisations syndicales de salariés, partis politiques, comités d'entreprise et comités sociaux et économiques, mouvements et associations culturelle*
- **Constructys**
- **L'Opcommerce**

FOCUS OPCO
Webinaire

3. La liste des onze OPCO

- **AKTO (ESS)** => *L'opérateur des entreprises et des salariés des services à forte intensité de main d'œuvre. Concerne les structures d'insertion par l'activité économique entre-autres.*
- **OpcO2i**
- **OpcO Mobilités**
- **OpcO EP** => *L'opérateur de compétences des entreprises de proximité est un opérateur interbranche.*
- **OpcO Santé** => *Le champ d'intervention de l'OpcO Santé regroupe les professions de la santé et médico-social.*

3. Comment trouver son OPCO ?

Il existe aujourd'hui 3 principales méthodes pour connaître son opérateur de compétences :

- Votre association est déjà, selon vous, adhérente à un OPCO mais vous souhaitez le vérifier ? Utiliser le site [cfadock](#) : en entrant le SIRET (sans aucun espace) sur le site, votre OPCO sera affiché.
- Votre association n'est pas encore adhérente à un OPCO ? Utiliser [cette table de correspondance](#) pour trouver votre OPCO grâce à votre Identifiant de [Convention Collective](#) (IDCC).
- Votre association n'est pas encore adhérente à un OPCO et vous n'appliquez pas ou pas encore de convention collective ? Vous pouvez le trouver grâce à votre secteur d'activité et la [liste des opérateurs de compétences](#) ci-dessous.

CERTIFICATION QUALIOP1
Webinaire

4. Les critères de financement d'une formation professionnelle par son OPCO

- ▶ Pour que votre formation soit financée par votre OPCO, elle doit être certifiée Qualiopi.
- ▶ Vérifiez l'éligibilité de la formation en contactant votre OPCO via leur portail ou par téléphone.
- ▶ Liste des contacts ([adresse et numéro standard](#))

5. Zoom sur l'OPCO : Uniformation

Qui est Uniformation ?

- OPCO Cohésion Sociale
- Soutient les structures accompagnant les personnes tout au long de la vie
- 17 branches professionnelles couvertes : emploi, formation, gestion des compétences

Rôles et Missions

- Développement de la formation à distance en situation de travail
- Accompagnement personnalisé des petites entreprises (moins de 50 salariés)
- Conseillers départementaux et régionaux

Services Proposés

- Aide à la construction de plans de formation
- Formations en ligne via Uniformation
- Aide financière pour formations hors Uniformation (demande 1 mois avant)

CERTIFICATION QUALIOP1
Webinaire

5. Zoom sur l'OPCO : Uniformation

Modalités d'adhésion

- Adhésion en ligne ou via contact direct
- Contribution unique (0,55% < 11 salariés / 1% > 11 salariés)
- Inclut la taxe d'apprentissage (0,68%)

Contacts

• Pour chaque département selon votre siège social :

- uni78@uniformation.fr
- uni75@uniformation.fr

6. Ce qu'il faut retenir des OPCO

- **Accompagne** prioritairement les petites structures (moins de 50 salarié·e·s) sur **la formation professionnelle et la gestion des compétences**
- Aide au **financement des contrats d'apprentissage**
- Aide à **l'élaboration d'un plan de formation**
- **Rembourse** les formations certifiées des salarié·e·s jusqu'à 100%

ÉCHANGES



WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS

12 NOVEMBRE 2024

Les prochains rendez-vous pour les associations

SAVE THE DATE !

- **Mardi 3 décembre** : Webinaire cycle asso-éduc « Les agréments de l'Éducation nationale »
- **Mardi 10 décembre** : Webinaire « Présentation du dispositif local d'accompagnement (DLA) »
- **Mer. 15 – Jeu. 16 janvier 2025** : Formation « Évaluer son impact social en tant qu'association féministe »

WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS

12 NOVEMBRE 2024

WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS

- Aude REDOLFI, responsable de la formation – aude.redolfi@hubertine.fr
- Lucie Gil, formatrice, formatrice – lucie.gil@hubertine.fr
- Lucile NICOSIA, coordinatrice de formation à la Fédération Ile-de-France du Mouvement Français pour le planning Familial – formation@planningfamilial-idf.org
- Ramatoulaye Diop, chargée de l'accompagnement des associations et des syndicats – ramatoulaye.diop@hubertine.fr

Merci pour votre participation !

Centre Hubertine Auclert

12 novembre 2024

